

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DASES 364 Convention avec l'association la Protection Civile Paris Seine pour son action de portage en cas de panne d'ascenseur en direction des personnes en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention pluriannuelle avec l'association Protection Civile Paris Seine ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association la Protection Civile Paris Seine (15e), pour l'année 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO